ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 482

présenté par
Mme Bazin-Malgras, M. Cattin, M. Rémi Delatte, M. Cordier, M. Cinieri, M. Straumann et M. Reiss

---

ARTICLE 20

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« d’un plan »

les mots :

« d’un dispositif de crise dénommé plan blanc d’établissement, ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 33.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour maintenir la lisibilité sur les différents dispositifs de crise existant en France, il convient de conserve la dénomination du plan blanc d’établissement.